

23 gr



## Utilisation

Comme protection contre les risques mécaniques (projections de solides, d'éclats, de particules, chocs...), contre les UV. Meulage, industrie, sport, laboratoires, assemblage automobile, etc.

## Caractéristiques techniques

### Lunettes de protection.

### Protection anti-UV. Traitement anti-rayures et anti-buée.

- ✓ **Oculaire:** épaisseur 2.00 mm.
- ✓ **Branches et oculaire:** polycarbonate.
- ✓ **Pont de nez:** polycarbonate.
- ✓ **Vis:** acier inoxydable.
- ✓ **Dimensions:** 134 mm (distance entre les vis).
- ✓ **Poids:** 23 grammes.
- ✓ **Conditionnement:** - cartons de 100 unités.  
- boîtes de 10 unités.



En savoir plus sur [www.singer.fr](http://www.singer.fr)

## Principaux atouts

- ✓ Écran monobloc incurvé (9°) traité anti-rayures et anti-buée.
- ✓ Modèle très enveloppant assurant une excellente protection.
- ✓ Branches noires aérées. Oculaire incolore. Pont de nez intégré à l'écran.
- ✓ Ultra-légères (23 grammes seulement ! ) et très confortables ! Une valeur sûre !

## Conformité

Cet équipement de protection oculaire a été testé suivant les normes européennes

**EN166: 2001** (spécifications)

**EN170: 2002** (filtres de protection contre les ultraviolets).

Il est conforme à la **Directive Européenne 89/686/CEE** relative aux Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour une protection contre les risques intermédiaires.

Attestation d'Examen CE de type délivrée par le **CERTOTICCA**, organisme notifié n°0530.



Protection-mécanique (EN166)	Symbole <b>FT</b>	protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes (point 7.34. de l'EN166 : 2001). (correspond à l'impact d'une bille d'acier de diamètre de 6 mm et ayant une masse minimale de 0.86 g lancée à 45 m/s).
Qualité optique (EN166)	Symbole <b>1</b>	Classe 1 (travaux continus).
Numéro d'échelon (EN170)	Symbole <b>2C-1,2</b>	Perception des couleurs : peut être altérée (sauf marqué 2C). Applications spécifiques : à utiliser avec des sources qui émettent un rayonnement ultraviolet prédominant aux longueurs d'ondes < 313 nm et lorsque l'éblouissement n'est pas un facteur important. Cela s'applique aux rayonnements U.V.C et à la plupart des U.V.B <sup>b</sup> ). Source spécifique : Lampes à vapeur de mercure à basse pression, telles que celles utilisées pour stimuler la fluorescence ou les « lumières noires », les lampes actiniques et germicides. b) U.V.B:280 nm à 315 nm et U.V.C: 100 nm à 280 nm.

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

**SINGER®**  
safety